

Règles générales

1. Les tarifs prennent en compte : la paperasse, les badges, les hébergements en dortoir ou double (supplément en chambre individuelle variables selon les axes), les repas en pension complet (petit déjeuner – déjeuner – diner), les billets d'avions aller-retour, les déplacements en autocar climatisés, les frais de retraite, les frais des différentes visites, les prestations des guides et promoteurs.
2. Les sommes versées ne seront pas remboursées au cas où le client se désiste. Par ailleurs, il peut se faire remplacer par une personne de choix ou souscrire à une autre session ou pèlerinage organisé par l'agence. En cas de force majeure telles que les accidents, les maladies graves, les décès, Un remboursement peut se faire en tenant compte des dépenses déjà engagées par l'agence.
3. Un uniforme sera choisi à cet effet (voir l'organisation pour l'uniforme qui est obligatoire), emportez une tenue traditionnelle de votre choix, un foulard lului-péné, emporter le minimum d'effet et évitez les excès de bagages.
4. Pour le voyage il vous faut le carnet international de vaccination à jour et les médicaments pour ceux qui sont sous traitement.
5. Le tarif ne prend pas en compte : les frais de visa si exigés, les suppléments de bagages, les dépenses personnelles, les fluctuations des devises liées à des phénomènes exogènes conjoncturels.

Remboursements

En cas d'annulation les parties sont de prime à bord invitées à opter pour l' « avoir de pèlerinage » qui suppose la totalité des frais de participation du pèlerin comme un acompte à une prochaine édition (report de pèlerinage). Cette formule offre la possibilité au pèlerin de se faire remplacer par une personne de son choix.

Par ailleurs, en règle générale, en cas d'annulation, il est appliqué ce qui suit.

Règle générale de remboursement : En cas d'annulation, les arrhes perçus et versés aux hôtels, aux restaurants, compagnies de transport (avion, cars), ne seront pas remboursés.

- (A) Si l'annulation survient à plus de 60 jours avant le pèlerinage, il sera déduit 10% du montant du pèlerinage.
- (B) Si l'annulation survient entre 60 jours et 30 jours avant le pèlerinage, il sera déduit 30% du montant du pèlerinage.
- (C) Si l'annulation survient entre 30 jours et 15 jours avant le pèlerinage, il sera déduit 60% du montant du pèlerinage.
- (D) Si l'annulation survient dans un délai inférieur à 15 jours, il sera déduit 90% du montant du pèlerinage.

UN ACCORD EST SIGNÉ ENTRE LES PARTIE.

NB1 : réduction pour les groupes. NB2 : Nous sommes ouverts aux partenariats. NB3 : Nous offrons des circuits personnalisés pour les particuliers et groupes. NB4 : Payez à tempérament. Consultez notre site : www.janieltours.com. Contacts utiles : Secrétariat Janiel Tours (+226) 56966060 / M. Hervé YODA 76413969 / M. Yannick YAMÉOGO 78969294 / Maman Marie-Louise ZONGO 70140307.

Nous sommes situés au 2ème étage de l'immeuble en face de Royal Beach Hôtel / échangeur de l'Est de Ouagadougou (BURKINA FASO).